

# Création du Grand Etablissement Toulouse School of Economics

Le Grand Etablissement "Toulouse School of Economics" est officiellement créé par [Décret du Conseil d'État daté du 8 décembre 2022](#), avec effet au 1er janvier 2023.

La transformation de l'Ecole d'économie de Toulouse, école interne de l'université Toulouse Capitole, en établissement de plein exercice dénommé "Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE" est l'aboutissement d'une longue construction institutionnelle initiée il y a 40 ans par Jean-Jacques Laffont et menée avec détermination par toute la communauté TSE et IAST, sous l'impulsion de Jean Tirole et Christian Gollier.

*« Je suis si heureux et fier, mais surtout, particulièrement reconnaissant envers tous les collègues qui ont œuvré pour nous permettre d'atteindre ce jour décisif. Cela a demandé tellement de travail et de conviction, et il reste encore tellement à faire, je ne peux pas vous remercier tous suffisamment », déclare à cette occasion Christian Gollier, directeur général de TSE, qui tient à souligner « l'excellence, comme une valeur commune, centrale pour ce projet, qui n'aurait pas pu voir le jour sans l'optimisme extraordinaire de Jean-Jacques Laffont, qui a su impulser cette dynamique unique ».*

Cette nouvelle étape se prépare depuis février 2022, en lien étroit avec l'Université Toulouse Capitole et les services du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), suite à la [décision](#) de la Ministre rendue publique le 22 février dernier.

Le statut de Grand Etablissement décerne à TSE la personnalité morale et juridique en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). TSE demeure pleinement associée à l'Université Toulouse Capitole en tant qu'établissement-composante et continuera à travailler en partenariat étroit avec la communauté d'universités et établissements « Université de Toulouse », dont l'Université Toulouse Capitole est établissement fondateur.

Christian Gollier tient par ailleurs à remercier le MESR pour sa confiance, et le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues Kenfack, ainsi que toute son équipe, pour leur collaboration et leur soutien.

La parution de ce décret est un jalon important qui va permettre de poursuivre le travail en cours pour la création du Grand Etablissement qui verra le jour le 1er janvier 2023. Une communication plus large sera faite au printemps sur les différents projets de la première rentrée du Grand Etablissement, en septembre 2023.